

## Comment rendre la fonction du correspondant défense plus efficiente auprès de la jeunesse ?

### SYNTHÈSE

Cette fonction de correspondant défense (CD) au sein de chaque conseil municipal est définie par des circulaires et textes officiels depuis 2001.

De nombreux documents sont déjà mis à la disposition du CD pour la mise en œuvre de sa mission. Toutefois, le groupe a constaté que ces textes présentent un caractère peu contraignant, provoquant de fait des inégalités dans les missions, dans la mise en œuvre et surtout dans l'engagement des édiles municipaux.

En effet, le CD membre élu du conseil municipal exerçant le plus souvent une activité professionnelle est rarement initié aux questions de défense et du lien armées-nation ; cette fonction s'ajoutant à d'autres missions, la fonction même et les missions qui en découlent peuvent alors paraître pléthoriques, surdimensionnées, transversales et rarement attractives, parfois même méconnues du CD et plus encore de la population. En outre, le CD relevant statutairement du maire, ne fait pas nécessairement de cette fonction une priorité pour sa bonne mise en œuvre. En particulier : comment faire dans les déserts militaires ?

#### Pour que le CD devienne un interlocuteur privilégié, identifiable et identifié par tous

##### 1. Informer, s'informer et se former

- **Informé** : le CD doit se faire connaître auprès du DMD et de la population. Le DMD : son implication dans la formation, l'information et l'animation du réseau doit être renforcée. Cela nécessite des directives et moyens zonaux à définir par l'OTIAD.
- **Formé** : le CD doit être formé et se former pour mieux informer et orienter la jeunesse (élaborer un MOOC).

## 2. Recentrer les actions sur la jeunesse et les élargir

Définir un socle commun d'actions élémentaires communes à tous les CD et centrées sur la jeunesse (Infos sur le recensement et la JDC, actions de mémoire). Pour rendre la mission plus intéressante pour le maire et pour que cela devienne une de ses priorités : intégrer une dimension civile de l'engagement dans certaines actions.

## 3. Faire du CD un facilitateur et un relais dans la mise en œuvre du SNU

- auprès du préfet et du DMD,
- auprès des collectivités locales (phase 2 – mission d'intérêt général).

Le préfet et le DMD doivent pouvoir s'appuyer sur des personnes ressources dans les communes. Le CD peut tenir un rôle de facilitateur auprès des collectivités locales, notamment dans la phase 2 du dispositif (mission d'intérêt général). Ainsi, le CD deviendrait un des acteurs de la mise en place du SNU pour rechercher des missions dans la défense et la sécurité. Il deviendrait le relais des collectivités locales auprès des jeunes pour les autres missions.

## 4. Pour une meilleure identification et reconnaissance au sein des communes : le groupe propose un changement de nom : Correspondant Défense et Citoyenneté (en raison de l'intégration du SNU)

## 5. Enfin, il suggère de proposer au ministre des Armées une nouvelle instruction clarifiant le rôle du CD et l'impliquant dans le dispositif du SNU.

### SOMMAIRE

- 1) Un correspondant Défense (CD), pourquoi ?
- 2) Comment devenir un interlocuteur privilégié, identifiable et identifié par tous
- 3) Vers une évolution de la fonction
- 4) Nos recommandations

# 1) UN CORRESPONDANT DÉFENSE (CD), POURQUOI ?

De nombreuses interrogations du GT5 sur le sens des mots : correspondants et défense. La fonction de correspondant défense est née de la volonté gouvernementale de tisser des liens étroits entre la société civile et les forces armées.

## **Qui est-il ?**

Crée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la circulaire prévoit qu'un correspondant défense soit désigné au sein de chaque conseil municipal. Un maire peut être désigné en tant que tel, notamment dans les communes dont la population est peu nombreuse et dont le conseil municipal est restreint.

## **Une mission protéiforme difficile à gérer seul**

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Ils devraient aussi pouvoir s'exprimer sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité, informer sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté, sensibiliser la jeunesse sur la politique de défense et enfin participer à l'organisation de cérémonies patriotiques.

Dans de nombreuses collectivités, le correspondant défense est un ancien militaire, réserviste, ou personnalité attachée aux questions de défense et de citoyenneté. Dans les villes plus importantes, il y a un correspondant de défense et de citoyenneté et un correspondant défense. Le correspondant défense (CD) peut se faire assister, en accord avec le conseil municipal, par un administré dont les connaissances ou l'expérience en matière de défense lui seront utiles.

Toutefois, il a été signalé que le rôle des CD était mieux connu dans les villes moyennes et les collectivités territoriales de petite dimension.

# 1) UN CORRESPONDANT DÉFENSE (CD), POURQUOI ?

## Ses moyens

- Un cadre juridique : de nombreuses circulaires et une instruction ministérielle (09 janvier 2009)
- Des moyens d'information réguliers : magazine « *Armées d'aujourd'hui* » adressé à la Mairie ; fascicule du Correspondant réalisé par la DICOd ; site internet : site ministériel ([www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr))

## Des interrogations sur le mode de désignation du correspondant défense ?

Si le groupe a débattu largement du mode de désignation du CD, un consensus s'est établi pour reconnaître que sa désignation au sein du conseil municipal lui permet de mener des actions de proximité efficaces et le désigne comme un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

## 2) COMMENT DEVENIR UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ, IDENTIFIABLE ET IDENTIFIÉ PAR TOUS

À l'examen des textes en vigueur, des témoignages de certains membres, le groupe GT 5 a néanmoins constaté que la définition du rôle du CD à multiples facettes, créait de réelles difficultés de mise en œuvre sur le plan local.

Pour éclairer et mieux redéfinir ses missions, le GT5 avait souhaité faire réaliser un sondage par la DICOD auprès des DMD (délégués militaires départementaux).

Ce questionnaire anonyme devait permettre de définir le profil du CD avec un questionnaire ouvert sur le CD :

- Est-il civil ou militaire, âge, depuis quand la fonction est-elle exercée ?
- La zone géographique et son environnement, le nombre de communes, d'habitants, de CD etc.
- La fréquence des contacts entre DMD et CD, représentants de l'État...
- Les missions au profit de la jeunesse, les sujets prioritaires, difficultés, bonnes pratiques...

Le manque de temps (5 séances seulement) et les difficultés de mise en place de ce questionnaire n'ont pas permis de réaliser totalement ce sondage d'opinion. Cependant, la DICoD a souhaité éclairer les travaux du GT5 en s'appuyant sur les assises des élus CD en Île-de-France, début janvier 2019, pour faire un bref sondage auprès des participants.

### **Les résultats (62 retours sur 70)**

- 90% reçoivent la *Lettre du correspondant défense* et 75% en sont satisfaits (Sur ceux qui ne la reçoivent pas – leur adresse mail était mal renseignée)
- 1/3 des interrogés souhaite participer à la lettre (CD et DMD)
- La lettre des CD est désormais ouverte aux DMD.

### **Pour devenir un interlocuteur privilégié, identifiable et identifié par tous, le GT 5 a souhaité clarifier les missions et le rôle du CD :**

- Informer, s'informer et se former
- Se faire connaître auprès du DMD et de la population
- Utiliser les moyens actuels de communication (ex : MOOC)
- Intégrer et recentrer les actions sur la jeunesse, les élargir à la dimension civile de l'engagement
- Renforcer l'implication du DMD dans la formation, l'information et l'animation

### 3) VERS UNE ÉVOLUTION DE LA FONCTION

#### Un nouveau nom pour le CD

Pour relancer et rénover le dispositif, le GT 5 a souhaité faire évoluer la mission du CD en proposant d'associer au nom de correspondant défense le mot « citoyenneté ». Ce mot a paru au groupe plus « parlant » et accessible à la jeunesse.

Par ailleurs, il a été constaté que dans les villes importantes il existait, très souvent, au sein du conseil à la fois un *adjoint défense et citoyenneté* et un *correspondant défense*.

Après un long débat, cette proposition a pu recueillir la majorité au sein du groupe, sachant que le mot citoyenneté est bien connu des jeunes, notamment avec la Journée Défense et citoyenneté JDC troisième temps fort du parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense.

Le groupe GT 5 a validé cette proposition de remplacer le nom du correspondant défense par « **Correspondant défense et citoyenneté** », le CDC.

Enfin, il a semblé au GT 5 qu'il fallait peut-être adapter certaines missions en fonction de ce CDC, notamment proposer une mission nouvelle liée à l'actualité.

### 3) VERS UNE ÉVOLUTION DE LA FONCTION

#### Élargir la mission du futur CDC

En confiant localement sur le terrain une mission d'explication et de soutien au préfet et au DMD pour faciliter la mise en place du SNU.

- Concrètement, le Service National Universel s'adresse, après la classe de 3<sup>e</sup>, aux jeunes filles et garçons de 15 à 16 ans. Ainsi, chaque année, 800 000 jeunes seront appelés pour un mois obligatoire. Ce n'est pas le retour du service militaire. L'objectif de ce projet est de renforcer la cohésion sociale et républicaine. La mise en place du SNU a été confiée au secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse.
- Il comporte : obligatoirement une phase de cohésion de deux semaines, en hébergement collectif et hors de son département de résidence et une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme, de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

L'objectif étant de permettre aux jeunes de « *s'engager davantage dans des domaines aussi variés que la défense, l'environnement, l'aide à la personne, le tutorat ou la culture* ».

Une phase pilote a été organisée en 2019 ; seuls sont appelés des volontaires, représentatifs de la jeunesse française et regroupant différents milieux sociaux.

## Conclusion

Malgré le peu de temps laissé au groupe pour réfléchir au sujet, le GT5 a souhaité proposer au ministre des Armées un toilettage des circulaires et instructions ministérielles clarifiant le rôle du CDC et intégrant le Service National Universel dans les nouvelles missions du CDC.

### Les membres du groupe de travail n°5 (2018-2019)

**Présidente : Corinne TALON (MENJS)**

**Rapporteurs : Gisèle DESCHAMPS (FCD) et Vincent RASCOL (MENJS)**

**Animateur : LV (R) Raphaël GOUMOT**

Michel MARCHAND (ACOMAR), Philippe HAROUTIOUNIAN (ACOMAR), Mélina BENSABBAH MARCELLOT (J.IHEDN), Chérif ZITOUNI (J.IHEDN), Thomas JAUNIAUX (J.IHEDN), Faustine LEFAUCONNIER (J.IHEDN), Erwan LEROY (J.IHEDN), Laurence VUGHT (J.IHEDN), Jérôme BESNARD (CNEF), Pascal FRIES (CFE-CGC), CCH Ludovic NOVARO (CSFM), MC (R) Patrick HAMON (MINARM/DCSSA), Caroline MARTIN (DJEPVA), Tristan REILLY (DJEPVA), Pierre-Emmanuel PANIER (Ministère des sports), Christèle GAUTIER (Ministère des sports), Fabien HUEBRT (MINARM/DGA), CCN Cécile RUIZ (MINARM/DRHMD), AAE François TOROK (MINARM/DRHMD), CRC2 Olivier FENOT (MINARM/DSNJ), CRC2 Jean-Baptiste GONGORA (MINARM/EMN), LCL Marcelle PARADIS (MINARM/EMAA), LCL (R) Hervé AUROY (MINARM/EMAT), QM1 (R) Alexiane SANCHEZ (FNASOR), ACHC Corinne CREVOT (Honoraire), Gérard DESLOIRE (Honoraire), Chantal TISSIER DAUPHIN (Honoraire), Arnaud POINCELET (SGDF), Chantal BOUILLY (Solidarité Défense), Bertrand DUNOYER de SEGONZAC (Solidarité Défense), Christiane THERRY (UNAF), LV (R) Antoine PAYEN de la GARANDERIE (UNOR), Ismaël M'BAYE (UNOR).